

École primaire Saint-Rémi

Politique d'évaluation Normes et modalités 2021-2022

Approuvé en assemblée générale le xx xx 2021

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec 

16 avenue Neveu, Beaconsfield

1^{er} aspect : Planification de l'évaluation de l'apprentissage

Normes	Modalités
<p>1. La planification de l'évaluation respecte les <i>Programmes de formation</i>.</p>	<p>1.1 La planification de l'évaluation prend en considération les Programmes de formation du préscolaire et du primaire, la Progression des apprentissages lorsqu'il y en a une, les domaines généraux de formation, les cadres d'évaluation des apprentissages et les attentes de fin de cycle ainsi que le programme primaire de l'IB.</p>
<p>2. La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre les membres de l'équipe-cycle et l'enseignant.</p>	<p>2.1 Les membres de l'équipe-cycle établissent une planification globale de l'évaluation des compétences et déterminent pour chaque bulletin celles à évaluer. Certains éléments de cette planification seront communiqués aux parents.</p> <p>2.2 Au besoin, l'enseignant, en collaboration avec d'autres intervenants, prévoit les adaptations qu'il apporte aux évaluations en fonction des moyens indiqués au PI.</p> <p>2.3 L'équipe planifie les principales évaluations en prévoyant les moyens formels de conserver des traces des évaluations et ses observations.</p> <p>2.4 Les membres de l'équipe-niveau se rencontrent pour assurer un suivi de la planification de l'évaluation.</p> <p>2.5 Les enseignants de l'équipe-niveau déterminent les éléments du programme primaire de l'IB qui feront l'objet d'une rétroaction pendant l'année et à quel moment.</p> <p>2.6 Les membres de l'équipe-école s'entendent sur une méthode d'autocorrection de la 1^{re} à la 6^e année.</p>
<p>3. La planification de l'évaluation est intégrée par les enseignants à la planification de l'apprentissage/ Enseignement</p> <p>Approches de l'évaluation 2.1 – Les enseignants utilisent diverses méthodes d'évaluation en lien avec les objectifs et les</p>	<p>3.1 À partir de la planification globale des membres de l'équipe-niveau et des modules de recherche, les enseignants établissent une planification commune de l'évaluation.</p> <p>3.2 Les enseignants choisissent et élaborent des outils d'évaluation et d'observations.</p> <p>3.3 Les enseignants informent les élèves des critères d'évaluation et des attentes lors des situations d'apprentissages et des différents modules de recherche vécus.</p> <p>3.4 Les enseignants se donnent une vision commune des critères d'évaluation et des attentes.</p> <p>3.5 Les enseignants utilisent divers outils pour évaluer les apprentissages des élèves.</p>

résultats d'apprentissage énoncés. (0404-02-0100)

3.6 Les enseignants font preuve de flexibilité dans leur enseignement et dans les activités d'évaluation.

3.7 Les enseignants précisent dans le plan d'intervention des élèves en difficultés les adaptations possibles en période d'apprentissage et en période d'évaluation.

2^e aspect : Prise d'information et interprétation

Normes	Modalités
<p>4. La prise d'information se fait de façon continue en cours d'apprentissage par l'enseignant et l'élève par des moyens variés qui tiennent compte des besoins des élèves.</p> <p>Approches de l'évaluation 1.1 – Les élèves et les enseignants utilisent le retour d'information pour satisfaire aux attentes et aux objectifs énoncés, conformément à la documentation sur l'évaluation et à la philosophie de l'IB. (0404-01-0100)</p> <p>Approches de l'évaluation 2.1 – Les enseignants utilisent diverses méthodes d'évaluation en lien avec les objectifs et les résultats d'apprentissage énoncés. (0404-02-0100)</p> <p>Approches de l'évaluation 4.1 – L'établissement scolaire fournit aux élèves des occasions de consolider leur apprentissage au moyen de diverses évaluations. (0404-04-0100)</p>	<p>4.1 Les enseignants recueillent et consignent de façon continue des données sur les apprentissages des élèves dans les activités ciblées en classe, des moments formels d'évaluation, des moments informels dans le vécu quotidien ou à la fin de l'enseignement d'une notion.</p> <p>4.2 En cours d'apprentissage, l'enseignant utilise l'information recueillie afin d'ajuster son enseignement, consolider les apprentissages, réinvestir et vérifier les acquis dans le but d'aider l'élève à se situer dans son apprentissage.</p> <p>4.3 En cours d'apprentissage, l'élève est associé à la prise d'information soit par l'auto-évaluation, le défi et le portfolio ou tout autre outil jugé pertinent par l'enseignant.</p> <p>4.4 L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté lors de la réalisation des tâches.</p>
<p>5. L'interprétation des données est en lien avec les critères d'évaluation des Cadres d'évaluation des apprentissages.</p>	<p>5.1 Les membres des équipes concernées se donnent une interprétation commune des critères d'évaluation des Cadres d'évaluation des apprentissages.</p> <p>5.2 Au besoin, afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec d'autres intervenants de la situation de certains élèves.</p>

3^e aspect : Jugement

Normes	Modalités			
<p>7. Le jugement repose sur des informations variées.</p> <p>Approches de l'évaluation 1.1 – Les élèves et les enseignants utilisent le retour d'information pour satisfaire aux attentes et aux objectifs énoncés, conformément à la documentation sur l'évaluation et à la philosophie de l'IB. (0404-01-0100)</p> <p>Approches de l'évaluation 1.2 – L'établissement scolaire utilise son propre système de transmission des résultats spécifique et constructif afin de fournir aux élèves et aux enseignants des informations leur permettant d'améliorer l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation. (0404-01-0200)</p>	7.1 L'enseignant exerce son jugement professionnel à partir des données qu'il a recueillies et interprétées à l'aide d'instruments d'évaluation et des traces d'observation. L'enseignant utilise différentes méthodes de notation (lettre, chiffre, pourcentage, commentaires) pour rendre compte de l'évaluation de l'apprentissage des élèves. Les traces d'observations peuvent être prises sous forme de grille ou de commentaires (voir exemples en annexe I). Le résultat au bulletin n'est pas une moyenne des résultats d'examens.			
	7.2 Au besoin, afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec d'autres intervenants de la situation de certains élèves.			
	7.2 Les enseignants ayant contribué au développement d'une même compétence chez un élève peuvent partager leurs informations sur ses apprentissages.			
	7.3 L'enseignant donne à l'élève une <u>rétroaction</u> lui permettant d'orienter et d'améliorer ses apprentissages			
	7.4 Les enseignants doivent se référer au barème de l'école Saint-Rémi pour inscrire leur jugement sur les évaluations au cours de l'année.			
		A+	95% et plus	Dépasse les attentes.
		A	de 90% à 94%	Répond à toutes les attentes avec facilité et de façon autonome.
		B+	de 81% à 89%	Répond à toutes les attentes sans aide particulière.
		B	de 75% à 80%	Répond aux attentes prévues à l'étape et arrive à se corriger sans aide, s'il a des erreurs.
		C+	de 66% à 74%	Répond à la plupart des attentes prévues à l'étape en recevant parfois de l'aide.
	C	de 60% à 65%	Répond minimalement aux attentes prévues à l'étape en recevant parfois de l'aide.	
	D+	de 50% à 59%	Avec une aide soutenue, l'élève satisfait à certaines attentes.	
	D	de 40% à 49%	Avec une aide soutenue, l'élève satisfait avec difficultés à quelques attentes.	
	E	de 39% et moins	Même avec aide soutenue, l'élève n'arrive pas à satisfaire aux attentes.	

<p>8. Le jugement de fin de cycle se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves.</p>	<p>8.1 Les enseignants d'un même niveau utilisent des références communes pour porter un jugement sur les niveaux de compétence atteints dans toutes les disciplines. Ce qui inclut les mêmes critères de correction et la même valeur pour les évaluations communes.</p> <p>8.2 Les élèves qui ont des modalités de passation d'évaluation adaptées peuvent en bénéficier pendant les évaluations.</p> <p>8.3 Les critères de passation d'un niveau à l'autre sont établis par les équipes de niveau et les intervenants concernés.</p>
---	--

4^e aspect : Décision – action

Normes	Modalités
<p data-bbox="86 310 424 440">9. Des actions pédagogiques sont mises en œuvre pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève.</p> <p data-bbox="86 480 411 662">Approches de l'évaluation 4.1 – L'établissement scolaire fournit aux élèves des occasions de consolider leur apprentissage au moyen de diverses évaluations. (0404-04-0100)</p>	<p data-bbox="457 318 1436 342">9.1 L'enseignant choisit des moyens de régulation appropriés à son groupe d'élèves.</p> <p data-bbox="457 402 1598 427">9.2 L'enseignant fournit aux élèves une rétroaction leur permettant d'améliorer leur apprentissage.</p> <p data-bbox="457 492 2022 548">9.3 Au besoin, en cours ou à la fin de l'année, l'enseignant dresse un portrait de l'apprentissage de certains élèves et suggère les mesures de soutien nécessaires ou efficaces à la poursuite de ses apprentissages.</p> <p data-bbox="457 613 2022 703">9.4 Les enseignants doivent conserver des traces tout au long de l'année d'évaluations significantes dans toutes les matières pour tous les élèves de leur classe. Ces évaluations doivent être conservées jusqu'à la fin juin de l'année scolaire suivante dans une boîte identifiée ou une filière.</p>

5^e aspect : Communication

Normes	Modalités
<p>10. De l'information écrite pour les parents concernant la planification annuelle est transmise en début d'année.</p>	<p>10.1 L'équipe enseignante détermine l'information qui sera transmise aux parents et détermine la forme des documents d'information qui seront transmis aux parents.</p>
<p>11. Les moyens de communication utilisés par les enseignants, autres que le bulletin, peuvent être variés.</p> <p>Approches de l'évaluation 3.4 – L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement des systèmes et des processus cohérents et équitables pour la communication des progrès des élèves et le traitement des appels ou des problèmes. (0404-03-0400)</p>	<p>11.1 La première communication écrite autre qu'un bulletin renseigne sur la manière dont l'élève amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages en français et en mathématique ainsi que sur son comportement.</p> <p>11.1.1 La forme de la première communication doit être commune au niveau.</p> <p>11.1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La première communication doit être transmise au plus tard le 19 novembre aux parents. b) Un premier bulletin dont la pondération est de 40% de l'année doit être remis au plus tard le 28 janvier. c) Une deuxième communication doit être transmise au plus tard le 22 avril aux parents. d) Un deuxième bulletin dont la pondération est de 60% de l'année doit être remis avant le 10 juillet. <p>11.2 L'équipe-niveau détermine quelle forme prendra la rétroaction sur les qualités du profil de l'apprenant et comment elle sera communiquée aux parents.</p> <p>11.3 Dans le cas des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dont les performances laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite; • dont les comportements ne sont pas conformes au code de vie ; • pour qui un plan d'intervention a été établi; <p>les membres de l'équipe-école s'assurent d'informer les parents sur le cheminement scolaire de l'élève en difficulté.</p> <p>11.4 Les rencontres de parents ont lieu aux dates déterminées dans le calendrier scolaire de l'école.</p> <p>11.5 Des informations sont partagées aux parents sur les modules de recherche vus en classe ainsi que certains éléments du programme primaire qui seront évalués.</p>

<p>12. Pour les matières présentant des résultats détaillés, chacune des compétences disciplinaires fait l'objet d'une évaluation communiquée dans le bulletin au moins deux fois par année.</p>	<p>12.1 L'enseignant communique la ou les compétences disciplinaires qui font l'objet d'une appréciation au bulletin scolaire tel que spécifié dans la planification.</p> <p>12.1.1 Voir les tableaux ci-joints.</p> <p>12.2 Les membres de l'équipe enseignante se donnent la possibilité d'ajouter au bulletin des commentaires qui soutiennent l'appréciation.</p> <p>12.2.1 L'enseignant peut utiliser la banque de forces et défis élaborée pour chacun des cycles.</p> <p>12.3 Au moins une fois par mois, des renseignements sont fournis aux parents d'un élève mineur dans les cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">1° ses performances laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite fixé pour les programmes d'études ou, en ce qui concerne un élève de l'éducation préscolaire, lorsque ses acquis laissent craindre qu'il ne sera pas prêt à passer en première année du primaire au début de l'année scolaire suivante;2° ses comportements ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école;3° ces renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention de l'élève. <p>Ces renseignements ont pour but de favoriser la collaboration des parents et de l'école dans la correction des difficultés d'apprentissage et de comportement, dès leur apparition et, selon le cas, dans l'application du plan d'intervention.</p>
--	--

13. À l'éducation préscolaire, chacune des compétences fait l'objet d'une évaluation communiquée dans le bulletin au moins une fois dans l'année.

Préscolaire		
Compétences	1^{re} étape	2^e étape
Accroître son développement physique et moteur	oui	oui
Construire sa conscience de soi	oui	oui
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	oui	oui
Communiquer à l'oral et à l'écrit	oui	oui
Découvrir le monde qui l'entoure	oui	oui

Primaire - 1^{er} cycle - secteur régulier

1^{er} cycle			
Matières		1^{re} étape	2^e étape
Français, langue d'enseignement	<i>Lire (50 %)</i>	oui	oui
	<i>Écrire (30 %)</i>	oui	oui
	<i>Communiquer oralement (20 %)</i>	oui	oui
Mathématique	<i>Résoudre une situation-problème (20 %)</i>	oui	oui
	<i>Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)</i>	oui	oui
Anglais, langue seconde	<i>Comprendre des textes entendus (60%)</i>	oui	oui
	<i>Communiquer oralement en anglais (40%)</i>	oui	oui
Science et technologie		non	non
Arts 1 : Arts plastiques		oui	oui
Arts 2 : Musique		oui	oui
Éthique et culture religieuse		oui	oui
Géographie Histoire et Éducation à la citoyenneté		non	non
Éducation physique et à la santé		oui	oui

Primaire - 2^e cycle - secteur régulier

2^e cycle			
Matières		1^{re} étape	2^e étape
Français, langue d'enseignement	<i>Lire (50 %)</i>	oui	oui
	<i>Écrire (30 %)</i>	oui	oui
	<i>Communiquer oralement (20 %)</i>	oui	oui
Mathématique	<i>Résoudre une situation-problème (30 %)</i>	oui	oui
	<i>Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)</i>	oui	oui
Anglais, langue seconde	<i>Communiquer oralement en anglais (50%)</i>	oui	oui
	<i>Comprendre des textes lus et entendus (35%)</i>	oui	oui
	<i>Écrire des textes (15 %)</i>	oui	oui
Science et technologie		oui	oui
Arts 1 : Arts plastiques		oui	oui
Arts 2 : Musique		oui	oui
Éthique et culture religieuse		oui	oui
Géographie Histoire et Éducation à la citoyenneté		oui	oui
Éducation physique et à la santé		oui	oui

Primaire - 3^e cycle - secteur régulier

3^e cycle			
Matières		1^{re} étape	2^e étape
Français, langue d'enseignement	<i>Lire (40 %)</i>	oui	oui
	<i>Écrire (40 %)</i>	oui	oui
	<i>Communiquer oralement (20 %)</i>	oui	oui
Mathématique	<i>Résoudre une situation-problème (30 %)</i>	oui	oui
	<i>Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)</i>	oui	oui
Anglais, langue seconde	<i>Communiquer oralement en anglais (45%)</i>	oui	oui
	<i>Comprendre des textes lus et entendus (35%)</i>	oui	oui
	<i>Écrire des textes (20%)</i>	oui	oui
Science et technologie		oui	oui
Arts 1 : Arts plastiques		oui	oui
Arts 2 : Musique		oui	oui
Éthique et culture religieuse		oui	oui
Géographie Histoire et Éducation à la citoyenneté		oui	oui
Éducation physique et à la santé		oui	oui

Normes	Modalités
<p>14. Les compétences non disciplinaires précisées- dans le Régime pédagogique et ciblées par les membres des équipes- niveaux font l'objet d'une appréciation dans le bulletin aux 1^{re} et 2^e étapes.</p>	<p>14.1 Les membres de l'équipe-cycle choisissent des commentaires formatifs pour apprécier les apprentissages des élèves au regard des compétences non disciplinaires.</p> <p>14.1.1 Au 1^{er} bulletin :</p> <p>La compétence <i>Se donner des méthodes de travail efficaces</i> sera évaluée pour les élèves du 1^{er} cycle. La compétence <i>Savoir communiquer</i> sera évaluée pour les élèves du 2^e cycle. La compétence <i>Coopérer</i> sera évaluée pour les élèves du 3^e cycle.</p> <p>14.1.2 Au 2^e bulletin :</p> <p>La compétence <i>Coopérer</i> sera évaluée pour les élèves du 1^{er} et du 2^e cycle. La compétence <i>Se donner des méthodes de travail efficaces</i> sera évaluée pour les élèves du 3^e cycle.</p>
<p>15. Classement</p>	<p>15.1 La direction indique au dernier bulletin de l'année scolaire le classement pour l'année suivante.</p>
<p>16. Le bilan des apprentissages fait état des forces et du défi de l'élève, en plus du niveau de développement des compétences disciplinaires atteint.</p>	<p>16.1 Les membres de l'équipe-école peuvent utiliser la banque de commentaires pour faire état des forces et des défis des élèves au regard des compétences disciplinaires.</p>

6^e aspect : La qualité de la langue

Normes	Modalités
17. La qualité de langue parlée et écrite est reconnue par tous les intervenants de l'école et par les élèves.	17.1 Tous les intervenants sont invités à promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite à l'école ainsi qu'à prendre connaissance de la politique linguistique de l'école Saint-Rémi et à l'appliquer. Voir en Annexe II

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

ANNEXE I

A+	95% et plus	Dépasse les attentes.
A	de 90% à 94%	Répond à toutes les attentes avec facilité et de façon autonome.
B+	de 81% à 89%	Répond à toutes les attentes sans aide particulière.
B	de 75% à 80%	Répond aux attentes prévues à l'étape et arrive à se corriger sans aide, s'il a des erreurs.
C+	de 66% à 74%	Répond à la plupart des attentes prévues à l'étape en recevant parfois de l'aide.
C	de 60% à 65%	Répond minimalement aux attentes prévues à l'étape en recevant parfois de l'aide.
D+	de 50% à 59%	Avec une aide soutenue, l'élève satisfait à certaines attentes.
D	de 40% à 49%	Avec une aide soutenue, l'élève satisfait avec difficultés à quelques attentes.
E	de 39% et moins	Même avec aide soutenue, l'élève n'arrive pas à satisfaire aux attentes.

Appréciation de la tâche effectuée		Pour toi, mon élève...	
Dépasse les exigences associées à cette tâche.		Tout va bien! 😊	
Satisfait clairement aux exigences associées à cette tâche.		Tout va bien! 😊	
Répond minimalement aux exigences associées à cette tâche.		⚠ Attention!	
Est en deçà des exigences associées à cette tâche.		Cette notion est à travailler avec moi.	
Est nettement en deçà des exigences associées à cette tâche.		Il faut revoir cette tâche ensemble.	
Appréciation de la tâche effectuée		Pour toi, mon élève...	
Satisfait ou dépasse les exigences associées à cette tâche.		Tout va bien! 😊	
Répond minimalement aux exigences associées à cette tâche.		Attention!	
Ne répond pas aux exigences associées à cette tâche.		Cette notion est à travailler avec moi.	
Nom :	Tout va bien! 😊	⚠ Attention!	À travailler
Orthographe lexicale			
Accords dans les groupes du nom			
Accords des verbes conjugués			



École Saint-Rémi
16, rue Neveu
Beaconsfield (Québec), H9W 5B4
Téléphone : 514-855-4206



Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec 

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉCOLE SAINT-RÉMI 2021-2022

Déclaration de la philosophie

À l'école Saint-Rémi, l'apprentissage des langues occupe une place d'une grande importance tel que prescrit par le MEES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur). « L'apprentissage des langues occupe une place centrale dans tout projet de formation, car la langue se situe au cœur de la communication et constitue un véhicule d'apprentissage au service de toutes les disciplines. Elle permet à l'élève de structurer sa pensée, de s'exprimer avec clarté et rigueur, de communiquer avec efficacité oralement ou par écrit dans différents contextes. Puisqu'elle donne accès au savoir, elle représente un outil indispensable pour créer, analyser, exercer son sens critique, décrire ou exprimer des idées, des perceptions et des sentiments. C'est par elle aussi que se construit la vision du monde puisque les mots, au-delà des codes et des règles, traduisent la singularité de la pensée.

Développer la communication orale (parler et écouter) et la communication écrite (lire et écrire) permet à l'élève d'exprimer sa compréhension du monde, d'entrer en relation avec les jeunes et les adultes d'ici et d'ailleurs, de s'approprier et de transmettre les richesses de la culture. » (Programme de formation de l'école québécoise)

Ainsi, nous sommes convaincus de contribuer à développer chez nos élèves une sensibilité internationale et ainsi faire preuve des qualités décrites dans le profil de l'apprenant du BI.

Application de la politique

Le français : langue d'enseignement

L'école Saint-Rémi est un établissement où le français est la langue d'enseignement, d'apprentissage et de communication. Par contre, seulement 28 % de nos élèves ont le français comme langue maternelle. Sur un total de 538 élèves, 35 % ont l'anglais comme langue maternelle. Pour 37 % de notre clientèle, la langue maternelle est une autre que le français et l'anglais, dont l'espagnol et le chinois. Le régime pédagogique

prévoit neuf heures d'enseignement pour les enfants de 6 et 7 ans et sept heures pour les enfants de 8 à 11 ans. Aussi, les élèves du préscolaire (5 ans) vivent plusieurs activités d'éveil à la lecture et à l'écriture. À l'école Saint-Rémi, notre politique linguistique s'inscrit dans la politique du centre de services et tous les intervenants tiennent à :

- valoriser la culture de la langue française, son histoire et sa littérature, en tant qu'expression d'une pensée universelle;
- assurer aux élèves un enseignement et un environnement où les échanges ont lieu en français;
- intégrer l'apprentissage de la langue d'enseignement à celui des autres matières ainsi que dans la planification interdisciplinaire;
- mettre en corrélation les compétences d'écoute, d'expression orale, de lecture, d'écriture et de littératie médiatique;
- s'assurer d'une cohérence entre l'enseignement des différentes langues et les pratiques en cours d'apprentissage.
- s'engager envers l'amélioration de la communication

Soutien au français

- Inscrire des activités dans le plan de réussite de l'école pour l'amélioration du français.
- Favoriser les situations où les élèves doivent s'exprimer verbalement et par écrit.
- Encourager les élèves à communiquer en français en tout temps et en toute occasion avec le personnel de l'école.
- Encourager les élèves à communiquer en français entre eux, durant les cours, les activités culturelles, sportives et sociales organisées par l'école.
- Mettre en œuvre des stratégies pour soutenir la contribution de tous les enseignants au développement linguistique des élèves (enseigner les stratégies de lecture dans toutes les disciplines).
- Enrichir l'enseignement de la langue A (français) de la maternelle à la 6^e année par le biais d'approches pédagogiques différenciées et/ou par l'exploration de la littérature.
- Mettre en place des mesures de soutien pour les élèves qui éprouvent des difficultés avec la langue française
- Offrir du soutien linguistique aux élèves qui sortent de l'accueil.
- Élaborer des plans d'actions pour les élèves en échec en français.
- Offrir des formations aux enseignants en lien avec la lecture et l'écriture.
- Informer et sensibiliser les parents de l'importance de la maîtrise de la langue d'enseignement. Le centre de service offre aux parents des cours de français gratuits et des conférences adaptées aux divers besoins énoncés par le comité central de parents.
- Enrichir la collection d'œuvres québécoises, tous genres confondus, de la bibliothèque de l'école.
- Inviter les élèves à s'abonner aux services de la bibliothèque du quartier.
- Collaborer avec la bibliothèque du quartier qui offre un service de grande qualité par le choix de ses activités et de sa collection pour la langue A (français) mais aussi pour la langue B (anglais).

Langue B : Anglais

L'école étant entourée géographiquement de villes, de provinces et de pays majoritairement anglophones, la langue B de notre programme est l'anglais. Des cours sont ainsi offerts à tous les élèves de l'école de la 1^{re} année à la 6^e année. Le nombre d'heures d'enseignement correspond à celui prescrit par le MEES. Pour la plupart des jeunes Québécois, l'apprentissage de l'anglais donne l'opportunité de communiquer avec des gens de d'autres cultures. C'est pourquoi le ministère a rendu l'enseignement de cette matière obligatoire pour tous les élèves, dès la première année.

Cycle du primaire	Temps d'enseignement de l'anglais par semaine
Pré-scolaire	enseignement en français seulement
1 ^{er} et 2 ^e cycles	60 minutes / semaine
3 ^e cycle	90 minutes / semaine
Accueil	enseignement en français seulement

Langue maternelle

À cause de certains défis administratifs, nous ne pouvons offrir des cours de langue maternelle à nos élèves qui parlent près de 20 langues différentes. Par contre, plusieurs d'entre eux suivent des cours de langue maternelle le samedi dans leur communauté. Ils ont la possibilité de partager la richesse de leur langue tout au long de l'année dans certains modules IB ou divers événements à l'école.

Les élèves issus de l'accueil peuvent utiliser un dictionnaire de leur langue maternelle afin de les aider dans leur communication écrite ou orale.

Les enseignants offrent en classe des activités favorisant le multilinguisme afin de promouvoir la langue maternelle de chacun et ont la possibilité d'obtenir un perfectionnement professionnel en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues. Le centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys a un partenariat avec un Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité qui organise ses activités autour de la recherche, du transfert et de la formation du personnel.

Langage mathématique, scientifique et technologique

L'enseignement d'un langage précis et approprié aux situations d'apprentissage mathématiques, scientifiques et technologiques permet à l'élève de renforcer, en les nommant, les apprentissages de processus et de concepts qu'il a réalisés. Un souci est présent chez tous les enseignants afin de développer l'habitude chez les élèves de s'exprimer avec un vocabulaire riche et précis au contexte. L'évaluation de ces compétences doit être dans le bulletin.

Outils de référence

CSSMB, Référentiel d'accompagnement Vivre Ensemble en français, 2015

CSSMB, Service des ressources pédagogiques, <https://sre.servicescsmb.com/>

CSSMB, Référentiel en enseignement efficace

<https://elevescsmbqc.sharepoint.com/sites/CSMB/SitePages/organisation-efficace.aspx>

CSSMB, Faciliter l'intégration socioprofessionnelle du personnel enseignant formé à l'étranger

<https://elevescsmbqc.sharepoint.com/sites/CSMB/SitePages/organisation-efficace.aspx>

ANNEXE 1 : DÉPLIANT POUR LES PARENTS

Un peu de français tous les jours pendant l'été, c'est une bonne idée!

Dimanche	Sortie au cinéma en français
Samedi	Tout le monde parle en français à la maison
Vendredi	Lire des livres avec l'application tout@i
Jeu	Regarder la télévision ou des vidéos en français
Mercredi	Inviter un ami ou aller jouer chez un ami francophone
Mardi	Jouer à un jeu en français sur la tablette ou l'ordinateur
Lundi	Écouter un livre audio en français

Connaitre plusieurs langues... toute une chance!

Votre enfant maîtrise déjà au moins une autre langue que le français. C'est toute une chance d'être bilingue ou plurilingue!

À l'école, nous lui demanderons d'apprendre et d'utiliser le français. Nous valoriserons toujours sa langue maternelle, car c'est en s'appuyant sur ce qu'il connaît déjà dans une autre langue qu'il pourra bien apprendre le français.

Reproduction de « L'élève bilingue et le développement langagier » de Jean-Claude Guillemin (1988, p. 12)

Les compétences liées au développement des langues sont communes et transférables. Il faut continuer à développer sa langue maternelle (L1), tout en apprenant le français (L2).

À la maison, vous pouvez aider votre enfant en lui faisant remarquer les ressemblances entre le français et la langue parlée à la maison. Encouragez-le à apprendre et à pratiquer le français et demandez-lui de vous montrer ce qu'il a appris.



Guide pour les parents anglophones et allophones:
Comment aider mon enfant à apprendre le français?
Pour les enfants de 7 ans et moins

Créé par Kim Provost-Laroque
Enseignante en soutien linguistique
kim.provostlaroque@csmb.qc.ca

Suggestions d'activités à faire *en français*

À la maison

- Pour faire pratiquer tout le monde, choisir une demi-journée par semaine où toute la famille doit parler français. Chacun fait de son mieux et on s'aide!

Les jeunes enfants aimeront regarder les versions françaises des films et émissions qu'ils connaissent. Pour ceux qui savent lire (ou pour les parents), on peut mettre les sous-titres en anglais.

Suggestions d'émissions à Radio-Canada et Télé-Québec:

- Les Pyjamasques (PJ Masks)
- La Pat'patrouille (Paw Patrol)
- Dora l'exploratrice (Dora)
- Chuggington
- Thomas le train (Thomas the train)
- Bookaboo
- Toc Toc Toc



Sites web et applications gratuites

- **Boukili** - TFO Canada (web + tablette) : Livres numériques. Écouter des histoires ou apprendre à lire.



- **Zone des petits** - Radio Canada (web + tablette) : Vidéos et jeux. Vocabulaire, dans les vidéos de « Comptines » et les jeux de « Petit ours brun ».



- **La petite zone de Télé-Québec** (web + tablette) : Vidéos et jeux. Vocabulaire et pré-lecture: le jeu « le bon ordre ».



- **Appli pour enfants** - The barn of kinder kids (tablette) : Jeux. Vocabulaire.



Avec des amis

- Activités sportives ou culturelles dans une communauté francophone
- Jouer avec des amis francophones
- Camp de jour francophone

Dans l'auto

- Écouter de la musique
- Écouter la radio

À la bibliothèque

- S'inscrire à l'heure du conte
- Emprunter des livres audio

Sortie spéciale

- Aller voir un film au cinéma
- Aller voir un spectacle, ou une pièce de théâtre